



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2023/19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE CHÈQUES LIRE POUR LES APPRENTIS DU MASTER ÉDITION DU CFA BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 avril 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis favorable du conseil de perfectionnement du CFA Bordeaux Montaigne du 23 février 2023,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** la mise en place de chèques Lire pour les apprentis du master Edition du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Bordeaux Montaigne, selon les modalités et conditions définies en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28 avril 2023.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président,


Lionel LARRÉ PRÉSIDENT

~ 5 MAI 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le :

4 MAI 2023